GOUVERNEMENT

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

FRANCE 2030

# ENTREPRENEURS DU VIVANT

Rapport d'activité
Juin 2026

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

# SOMMAIRE


4 Éditorial du Secrétaire général pour l'investissement
5 Éditorial du Directeur de la Banque des Territoires

1

6 **RÉSUMÉ EXÉCUTIF**
8 Entrepreneurs du Vivant – La thèse d'investissement en un coup d'œil
9 Chiffres clés
10 Vue d'ensemble du portefeuille

2

12 **ENTREPRENEURS DU VIVANT, UN PROGRAMME FRANCE 2030**
14 Présentation de France 2030
15 Présentation d'Entrepreneurs du Vivant
17 La Banque des Territoires : opérateur du programme
18 Thèse d'impact
19 Processus de sélection

3

20 **APERÇU DU PORTEFEUILLE**
22 Foncière Fermes en Vie
24 Foncière Terre de Liens
26 Foncière Terre Adonis
28 Foncière Printemps des Terres
30 Fonds ELAN Terres Agricoles
32 Fonds Bio Filières Durables
34 Fonds Capagro Agri-Food Innovation II
36 Fonds Objectif Biodiversité - sociétés non-cotées
38 Fonds Résilience Alimentaire des Territoires (RESALT)

**BRUNO BONNELL**
Secrétaire général pour l'investissement,
en charge de France 2030

# ÉDITO
# BRUNO BONNELL

## « Entrepreneurs du Vivant : accélérer la transition agro-écologique et sécuriser l'avenir de nos agriculteurs »

La transition agroécologique est une nécessité pour répondre aux défis climatiques, économiques et sociaux qui pèsent sur notre agriculture. Avec le plan d'investissement France 2030, qui investit, depuis 2021, 1,8 Md€ dans ce secteur, le programme « Entrepreneurs du Vivant », opéré pour le compte de l'État par la Banque des territoires, joue un rôle clé. Avec 395 M€ d'investissements en fonds propres, notre mission est triple : accélérer le déploiement de solutions innovantes pour une agriculture résiliente, diversifier les revenus des agriculteurs en structurant des filières durables, et assurer la transmission des exploitations en garantissant l'accès au foncier, notamment pour les jeunes agriculteurs.

L'accès à la terre reste un défi majeur, alors que 55 % des agriculteurs partiront à la retraite d'ici 2035. Pour y répondre, nous soutenons des foncières comme FEVE et Terre de Liens, qui préservent les terres agricoles et facilitent l'installation de nouveaux porteurs de projets engagés dans des pratiques durables. Ces initiatives permettent de pérenniser les exploitations tout en renforçant leur capacité à s'adapter aux changements climatiques.

Nous agissons également pour améliorer et diversifier les revenus des agriculteurs. En structurant des filières durables, comme le fonds Bio Filières Durables qui accompagne les PME de la filière biologique, ou Capagro, qui soutient l'innovation dans les pratiques agricoles responsables, nous créons des débouchés stables et des services complémentaires (circuits courts, énergies renouvelables, services écosystémiques). Ces leviers permettent aux agriculteurs de sécuriser leurs revenus tout en réduisant leur dépendance aux aides traditionnelles.

Les résultats concrets d'Entrepreneurs du Vivant démontrent que notre modèle fonctionne : mobiliser la finance au service du bien commun, tout en garantissant des retours sur investissement. Nous poursuivrons cette année notre action pour renforcer l'impact de nos projets, en veillant à ce que chaque euro public engagé génère un effet de levier sur les investissements privés. L'ambition est claire : construire une agriculture française durable, compétitive et capable de relever les défis de demain.

**ANTOINE SAINTOYANT**
Directeur de la Banque des Territoires

# ÉDITO
# ANTOINE SAINTOYANT

La Banque des Territoires est particulièrement fière d'opérer le programme « Entrepreneurs du Vivant » dans le cadre de France 2030. Ce programme mobilise des financements innovants pour la résilience du secteur agricole et alimentaire en France qui fait face à des enjeux majeurs, relevant tout autant de transition écologique, de cohésion sociale et territoriale que de souveraineté.

Ces enjeux appellent notamment des investissements dans des actifs réels sur l'ensemble du territoire national, dans la lignée du positionnement d'investisseur de long terme de la Banque des Territoires. Le foncier agricole, d'abord, afin de faciliter l'accès à la terre pour une nouvelle génération d'agriculteurs : en les accompagnant sur le long terme, et en finançant des solutions de diversification des revenus, nous contribuons à lever les principaux freins au renouvellement des générations. Les entreprises ensuite, qui permettent d'innover dans la mise en place des pratiques agroécologiques, et de sécuriser des chaînes de valeur équitables pour l'amont agricole. Les infrastructures enfin, qui sont le pilier de la résilience des agriculteurs sur leur territoire.

Les besoins de financement sont considérables et nous avons pour ambition d'attirer un maximum de fonds privés via ce dispositif : chaque euro investi pour Entrepreneurs du Vivant a permis de mobiliser huit euros de financement, majoritairement privé. Ensemble, nous pourrons développer des solutions concrètes au service des agriculteurs, et construire une souveraineté agricole durable.

Depuis le lancement d'Entrepreneurs du Vivant en 2024, ce programme connaît un déploiement dynamique, avec 116 M€ engagés à fin avril 2026, et de nombreux autres projets en cours d'instruction. Ce rapport d'activité dresse un premier bilan et présente la diversité des neuf investissements réalisés au sein de foncières agricoles et fonds d'investissement en France.

# 1 RÉSUMÉ EXÉCUTIF

© Terre de Liens - Jean-Matthieu Gautier

# ENTREPRENEURS DU VIVANT

## La thèse d'investissement en un coup d'œil

Entrepreneurs du Vivant (EDV) est un programme d'investissement France 2030, opéré pour le compte de l'État par la Banque des Territoires, visant à accompagner la résilience agricole et alimentaire en France et soutenir le renouvellement générationnel des exploitations.

**395 M€**
**à investir**

Foncier agricole, entreprises ou infrastructures

Investissements dans des fonds ou des foncières

**3 FINALITÉS**

- **Transmission des exploitations**
- **Rendre le métier d'agriculteur plus attractif**
- **Accélérer la transition agroécologique et la résilience des exploitations**

En France majoritairement

Catalyseur d'investissements privés et publics

Ouvert jusqu'en mai 2028



# CHIFFRES CLÉS

**116 M€**
**engagés**
à juin 2026

**9**
**investissements réalisés** : 4 foncières agricoles et 5 fonds d'investissement

**193 M€**
**en vivier**

**x 8**
**montant levé par les foncières et les fonds**
pour 1€ investi par EDV

**57 %**
**du *carried interest***
des fonds soutenus est **indexé à des objectifs d'impact**

**95 %**
**des montants investis**
par les foncières en agriculture depuis leur création ont permis **l'installation de nouveaux agriculteurs**

**16 755 ha**
**de terres agricoles**
détenues par les foncières financées par EDV, depuis leur création dont 4 170 ha depuis l'investissement d'EDV

**750**
**agriculteurs installés**
par les foncières financées depuis leur création et 130 depuis l'investissement d'EDV

SOMMAIRE

# VUE D'ENSEMBLE DU PORTEFEUILLE

## **9 fonds d'investissement et foncières agricoles** financés par Entrepreneurs du Vivant

**Foncière Fermes en Vie (FEVE)**

Mobiliser l'épargne citoyenne pour accélérer les installations en Agriculture Biologique

→ **7 M€** engagés par EDV (2024)
→ **2 207 ha** cultivés en agroécologie

**Foncière Terre de Liens**

Enrayer la disparition des terres agricoles

→ **6 M€** engagés par EDV (2025)
→ **11 721 ha** cultivés en agroécologie

**Foncière Terre Adonis**

Fédérer les acteurs du territoire pour préserver le foncier agricole en PACA

→ **2 M€** engagés par EDV (2025)
→ **9** fermes accompagnées

**Foncière Printemps des Terres**

Valoriser les services écosystémiques pour diversifier les revenus des agriculteurs

→ **5 M€** engagés par EDV (2025)
→ **98 000 tonnes** de $CO_2$eq labellisés par le Label Bas Carbone

**Fonds ELAN Terres Agricoles Citizen Capital**

Favoriser une nouvelle génération d'agriculteurs

→ **10 M€** engagés par EDV (2025)
→ **80 %** d'installation (objectif)

**Fonds Bio Filières Durables Esfin Gestion**

Accompagner le développement et la transmission des PME de la filière bio

→ **6 M€** engagés par EDV (2024)
→ **94 %** du chiffre d'affaires certifié AB

**Fonds Capagro Agri-Food Innovation II Capagro**

Soutenir l'innovation dans les pratiques agricoles responsables

→ **15 M€** engagés par EDV (2025)
→ **3 solutions** de biocontrôle développées

**Fonds Objectif Biodiversité Starquest**

Investir dans les solutions de préservation et de restauration de la biodiversité

→ **25 M€** engagés par EDV (2026)
→ **17** investisseurs institutionnels mobilisés

**Fonds Résilience Alimentaire des Territoires (RESALT) Arkéa Capital**

Investir dans la chaîne de valeur agricole et alimentaire dans un objectif de résilience et de souveraineté

→ **15 M€** engagés par EDV (2026)
→ **9 filières prioritaires** identifiées

* Données collectées depuis la création des fonds et foncières et jusqu'au 31/12/2025 (sauf mention contraire) et montant engagé dans la limite du taux d'emprise défini.

## Et déjà **de nombreux investissements** réalisés par ces derniers

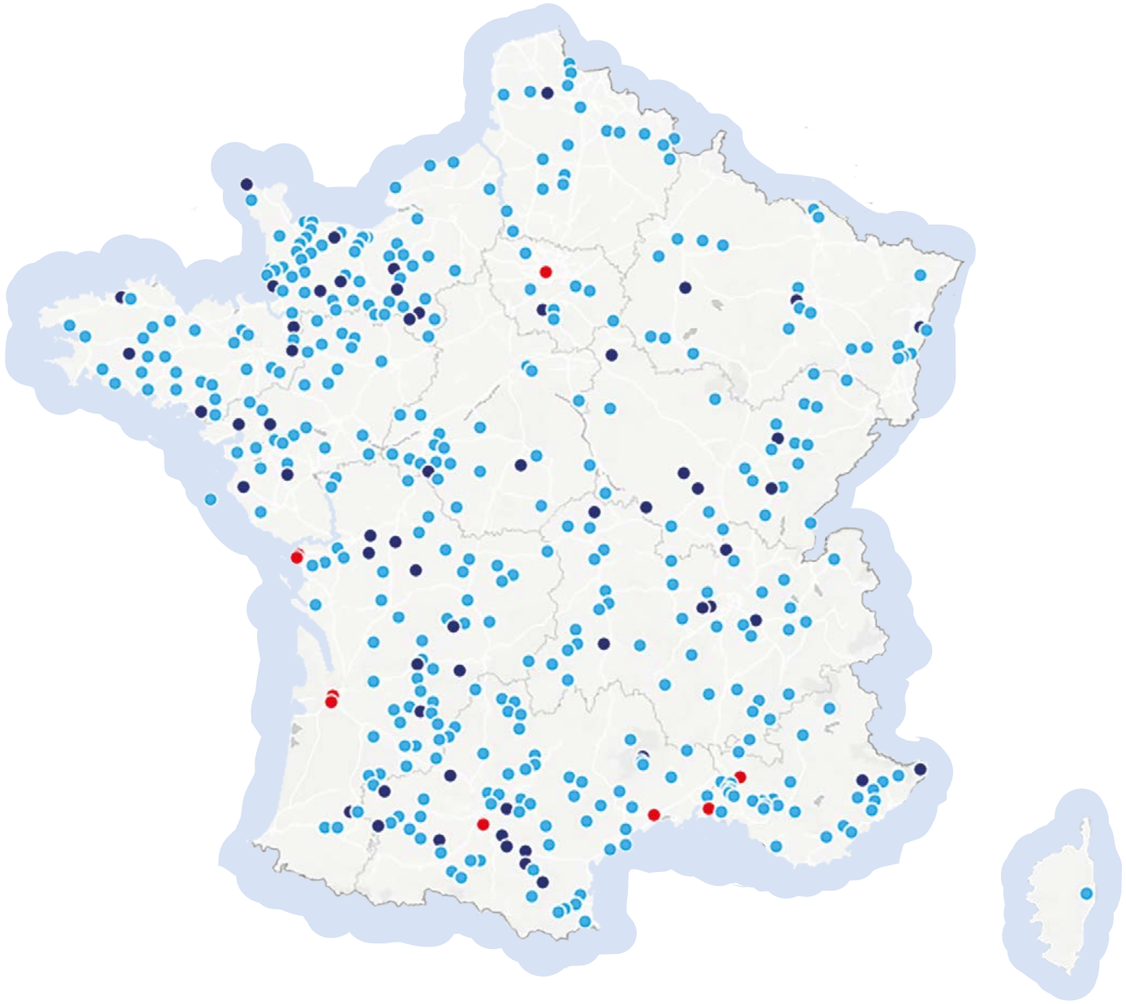

● Foncier financé avant l'entrée d'EDV ● Foncier financé depuis l'entrée d'EDV ● Entreprises

Données au 31/12/2025

SOMMAIRE

# 2 ENTREPRENEURS DU VIVANT, UN PROGRAMME FRANCE 2030

© Terre de Liens - Jean-Matthieu Gautier

# PRÉSENTATION DE **FRANCE 2030**

**54 Mds€**
**mobilisés depuis 2021**

**Plus d' 1,8 Md€**
**sont dédiés à l'innovation dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation**

- **France 2030 traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, santé, aéronautique, etc.) par l'innovation technologique et industrielle, et positionner la France comme un leader du monde de demain. De la recherche fondamentale à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou d'un service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation ou son déploiement.

- **France 2030 est inédit par son ampleur** : 54 Mds€ investis sur cinq ans pour que nos entreprises, nos écoles, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu est de permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité, et de faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50% des dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation en évitant toute dépense défavorable à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm).*

- **France 2030 est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.

- **France 2030 est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)**, service rattaché au Premier ministre, en lien avec les ministères concernés.

**Avec 1,8 Md€ dédiés, l'innovation dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation est une priorité de France 2030.**



# PRÉSENTATION D'**ENTREPRENEURS DU VIVANT**

**« Entrepreneurs du Vivant » vise à soutenir le développement des outils de portage du foncier agricole et la mobilisation de capitaux, afin de faciliter l'installation et la transmission en agriculture, accompagner le changement des pratiques agricoles et garantir un meilleur revenu pour les agriculteurs et agricultrices.**

## Entrepreneurs du Vivant : un programme au service de la transition du secteur agricole français

Doté de 395 M€, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Entrepreneurs du Vivant » repose sur trois piliers :

1. **Assurer la transmission des exploitations** en garantissant l'accès au foncier agricole, en particulier pour l'installation d'agriculteurs ;
2. **Rendre le métier d'agriculteur plus attractif** (réduction de la pénibilité, meilleure rémunération, diversification des revenus), en structurant des filières pour sécuriser les débouchés et en leur proposant des biens et des services qui facilitent leur métier ;
3. **Accélérer le développement de solutions et d'entreprises** en vue de favoriser des pratiques agro-écologiques et la résilience des exploitations face au changement climatique.

Les investissements se font de manière intermédiée, au sein de véhicules tels que des fonds d'investissement ou des foncières. L'objectif de ce dispositif est de **faire effet de levier sur la mobilisation de fonds privés afin de les orienter vers des investissements de long-terme** qui répondent aux enjeux majeurs auxquels est confronté le secteur agricole français.

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert depuis juin 2024.

Les candidatures sont à déposer sur la plateforme **démarche.numerique.gouv.fr** jusqu'au **31 mai 2028**.

## Les critères d'investissement d'Entrepreneurs du Vivant

Entrepreneurs du Vivant a vocation à souscrire dans des fonds d'investissement et des foncières agricoles aux côtés d'investisseurs du secteur privé, acteurs financiers ou spécialistes de l'agro-alimentaire.

SOMMAIRE

Les structures financées par « Entrepreneurs du Vivant » doivent réaliser des investissements dans :

- **du foncier agricole** situé sur le territoire français (y compris outre-mer), via des solutions de portage foncier permettant l'installation de jeunes agriculteurs ;
- **des entreprises** contribuant à améliorer les revenus des agriculteurs en intégrant davantage de valeur ajoutée dans les fermes et à accélérer la transition des pratiques ;
- **des infrastructures** permettant de structurer les filières pour sécuriser les débouchés et de diversifier les revenus des agriculteurs.

Les projets peuvent être portés par :

- **des fonds à impact en capital investissement et en dette privée** répondant aux objectifs du programme et aux caractéristiques suivantes :
  - autorisés par autorisés par l'Autorité des Marchés Financiers ou ses homologues européens,
  - conformes à la règlementation SFDR européenne (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) Article 8 ou 9, ou toute réglementation ultérieure. Le fonds devra présenter des indicateurs clés d'impact et à minima 20 % du *carried interest* devra être indexé à ces objectifs d'impact,
  - proposant un rendement escompté aligné avec les pratiques de marché,
  - présentant une allocation géographique majoritairement française et une allocation sectorielle principalement dédiée au secteur agricole ;
- **des foncières**, sociétés commerciales, qu'elles soient sous forme de SAS, SCA, SCIC, coopérative.

Les fonds et les foncières dans lesquels Entrepreneurs du Vivant souscrit respectent les meilleurs standards de responsabilité sociale et environnementale dans leurs investissements et s'inscrivent sur un temps long.

→ Le ticket minimum d'investissement est de **2M€**, avec un taux d'emprise maximum de **25 %**.

**Extrait des critères spécifiques pour les fonds et les sociétés de portage foncier agricole :**

→ 80 % minimum des montant investis dédiés à l'installation d'agriculteurs

→ 70 % minimum des exploitations en agroécologie dont 20% minimum en agriculture biologique

→ 5 % minimum de la Surface Agricole Utile (SAU) des projets financés dédiée à des infrastructures agroécologiques

Les critères détaillés d'Entrepreneurs du Vivant sont consultables au sein du cahier des charges disponible ici.

## GOUVERNANCE DU PROGRAMME

**UN PROGRAMME**

FRANCE 2030

**OPÉRATEUR POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT**

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts

**COMITÉ D'ENGAGEMENT**

**composé à minima d'un réprésentant de**

**PREMIER MINISTRE**
*Liberté Égalité Fraternité*
Secrétariat général pour l'investissement

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**
*Liberté Égalité Fraternité*

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE**
*Liberté Égalité Fraternité*

**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**
*Liberté Égalité Fraternité*



# LA BANQUE DES TERRITOIRES OPÉRATEUR DU PROGRAMME

**MÉLANIE MESLAY**
**Co-coordinatrice du programme**
Pôle Environnement
Département Transition écologique

**CLÉMENT BEN HAMMOU**
**Co-coordinateur du programme**
Pôle Investissements Intermédiés
Département Entreprises

**HUGO MENESTRET**
**Responsable d'investissement**
Pôle Environnement
Département Transition écologique

**ANNE-MARIE JOURDAN**
**Directrice d'investissement**
Pôle Investissements Intermédiés
Département Entreprises

**LINDA REBOUX**
**Responsable du pôle Environnement**
Département Transition écologique

**ARMELLE LEDRU**
**Responsable du pôle Investissements Intermédiés**
Département Entreprises

## La Banque des Territoires : agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

Partenaire de confiance et de long terme, **la Banque des Territoires accompagne les acteurs de tous les territoires dans l'élaboration et le déploiement de projets d'avenir innovants, audacieux et ambitieux, au bénéfice de toutes les populations**. Elle les soutient dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de les appuyer dans leurs projets de transformation écologique et de cohésion sociale et territoriale.

La Banque des Territoires est une direction de l'Établissement public Caisse des Dépôts. Elle regroupe les directions opérationnelles qui agissent en faveur des territoires et s'appuie sur un réseau de 37 implantations et 16 directions régionales.

## La Banque des Territoires : opérateur pour le compte de l'État

La Banque des Territoires du Groupe Caisse des Dépôts a été mandatée en tant qu'opérateur du programme Entrepreneurs du Vivant pour le compte de l'État. Sa mission est de préparer la sélection des véhicules d'investissement à financer et de les accompagner durant la vie du programme. Elle pilote également l'enveloppe du programme et anime le réseau des structures financées.

La direction de l'Investissement, et plus particulièrement les départements Transition écologique et Entreprises, pilotent le programme.

SOMMAIRE

# THÈSE D'IMPACT

## 3 AXES

La thèse d'impact d'Entrepreneurs du Vivant s'articule autour des **trois axes** suivants :

1. **l'intentionnalité** : vision et objectifs de la triple ambition d'Entrepreneurs du Vivant,
2. **l'additionnalité** : valeur ajoutée d'Entrepreneurs du Vivant en tant qu'investisseur, ainsi que des fonds et foncières dans lesquels Entrepreneurs du Vivant a investi,
3. **la mesurabilité** : pilotage des résultats et transparence.

### 1. L'intentionnalité d'Entrepreneurs du Vivant

Elle correspond à la triple ambition du programme : transmission générationnelle du foncier ; rendre le métier d'agriculteur plus attractif, contribuer à la transition agricole et à la résilience des exploitations.

### 2. L'additionnalité d'Entrepreneurs du Vivant

Elle correspond à :

→ **Orientation des investissements vers la transition agricole française :** en intervenant sur des montants d'investissement significatifs, souvent dès les premiers tours de financement, Entrepreneurs du Vivant fait évoluer, en concertation avec les gérants, la thèse d'investissement des fonds et foncières en cours de structuration, pour mieux aligner leurs actions avec la thèse d'Entrepreneurs du Vivant.

→ **Catalyseur financier :** l'intervention d'Entrepreneurs du Vivant au sein de fonds ou de foncières facilite leur lancement et/ou leur déploiement et permet d'afficher le soutien de l'État. Cela attire d'autres investisseurs, tant privés que publics, et produit ainsi un effet d'entrainement fort afin de massifier le financement de la transition du secteur agricole.

→ **Motiver et matérialiser l'atteinte des objectifs d'impact :** l'équipe d'investisseurs veille à ce que les fonds et foncières soient incités, souvent financièrement, à atteindre les objectifs d'impact d'Entrepreneurs du Vivant.

Pour les fonds d'investissement, cela se traduit par la mise en place de mécanismes tels que le *carried interest* impact ou la commission de surperformance (pour la société de gestion et/ou l'équipe de gestion), conditionnée à l'atteinte des indicateurs d'impact définis et suivis par les comités du fonds (consultatif/impact), au sein desquels l'équipe d'investisseurs siège.

Pour les foncières, cela se traduit par une formulation juridique du cadrage de la thèse d'investissement et de sa cohérence avec les objectifs d'Entrepreneurs du Vivant, même en l'absence d'incitations financières. L'équipe d'investisseurs siège également au sein des instances de gouvernance de ces structures.

→ **Volontarisme financier :** le programme Entrepreneurs du Vivant couvre un large spectre de thèses d'investissement. Il peut notamment investir dans des thèses à faible rendement (par exemple : les foncières agricoles) et/ou à fort risque (par exemple, les fonds d'innovation et d'amorçage).

### 3. La mesure par le suivi des indicateurs d'impact

Des indicateurs sont définis conjointement avec la gouvernance du programme, les fonds et/ou foncières. Ils sont collectés annuellement et consolidés à l'échelle du portefeuille.



# PROCESSUS DE SÉLECTION

## FONDS D'INVESTISSEMENT ET FONCIÈRES AGRICOLES

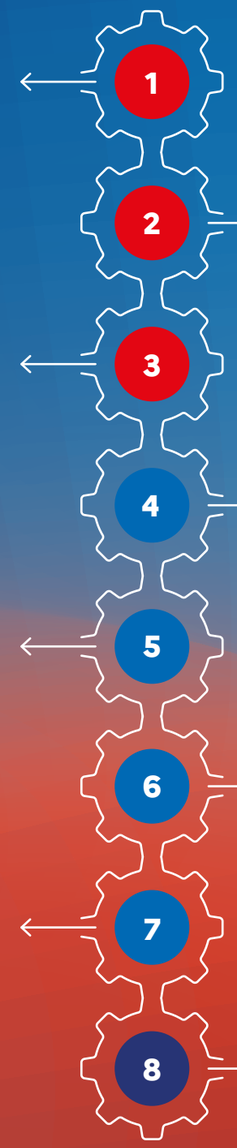


1. **Premier contact avec l'équipe d'investissement.** Appréciation de l'éligibilité.
2. **Candidature sur la plateforme Démarches numériques.**
3. **L'équipe d'investissement démarre la pré-instruction** dans le but d'apprécier la promesse d'impact du projet de fonds ou de foncière, examiner le plan financier et vérifier l'adéquation avec la thèse d'Entrepreneurs du Vivant.
4. **Le comité d'engagement valide l'entrée en vivier** du projet et définit le plan de travail pour l'instruction approfondie. Il s'assure de l'alignement entre les objectifs du projet et les objectifs d'impact d'Entrepreneurs du Vivant.
5. **L'équipe d'investissement démarre l'instruction approfondie** comprenant notamment l'analyse financière et l'analyse dela structuration juridique du projet, l'analyse de l'impact et sa maturité ESG et l'accompagne pour répondre aux mieux aux objectifs d'Entrepreneurs du Vivant.
6. **Le comité d'engagement valide l'engagement** et donne son accord pour investir selon les termes négociés, incluant la méthodologie d'impact
7. **L'équipe d'investissement finalise la documentation juridique** et désigne un membre au sein des instances de gouvernance.
8. **L'équipe d'investissement participe activement à la gouvernance** du fonds ou de la foncière tout au long de la vie de l'investissement, apprécie son déploiement et suit ses indicateurs d'impact.

SOMMAIRE

# 3 APERCU DU PORTEFEUILLE

© Terre de Liens - Delphine

**FONCIER**

**DATE DE CRÉATION**
2021

**TAILLE**
55 M€ (montants levés au 31/12/2025)

**DATE D'ENTRÉE ENTREPRENEURS DU VIVANT**
Décembre 2024

**TERRITOIRE**
France

**SITE WEB**
feve.co

# Foncière Fermes en Vie (FEVE)

## Mobiliser l'épargne citoyenne pour accélérer les installations en Agriculture Biologique

**7 M€**
**engagés par Entrepreneurs du Vivant**

## Genèse

Créée en 2021, la foncière FEVE (Fermes en Vie) est née à l'initiative de Vincent Kraus, Marc Batty et Simon Bestel, trois entrepreneurs engagés pour une agriculture durable. Leur objectif : relever le défi du renouvellement générationnel des agriculteurs français, tout en favorisant la transition écologique des exploitations agricoles françaises.

## Mode d'action

FEVE est une foncière agricole solidaire qui mobilise de l'épargne citoyenne et des financements institutionnels pour acquérir des terres agricoles. FEVE les met ensuite à disposition d'agriculteurs pratiquant une Agriculture Biologique via un bail rural, avec une option d'achat. La foncière est agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), labellisée Finansol (label indépendant reconnu pour sa vigilance sur la transparence et la solidarité) et agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

© FEVE

## Missions

FEVE s'est donné pour objectif de :

- permettre aux agriculteurs de mieux vivre de leur travail,
- recréer ou maintenir de l'activité économique rurale en créant de la valeur localement,
- diminuer l'impact de l'agriculture sur les ressources naturelles, les sols et la biodiversité,
- proposer des aliments de qualité, sains et produits localement.

FEVE a aussi lancé le programme Fabacée, pensé pour aider les agriculteurs à adopter des pratiques plus économes en énergie en réduisant les intrants et en adaptant l'utilisation de leurs équipements.

## Accompagnement par Entrepreneurs du Vivant

→ **1 siège CDC-EDV au Conseil de Surveillance**

© FEVE

**2 207 ha**
**cultivés en AB et en conversion**

**72**
**agriculteurs installés sur 50 fermes**

Chiffres au 31/12/2025 et depuis la création

### FAITS MARQUANTS SUR LA PÉRIODE

FEVE a créé en 2025 une nouvelle équipe « suivi et développement des fermes » pour mieux adapter l'accompagnement aux besoins du terrain et pour valoriser les externalités positives des exploitations. FEVE utilise pour cela la méthode OASIS, développée par Agroecology Europe avec le soutien de la FAO.

LES TYPES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ACCOMPAGNÉES

**Entrepreneurs du Vivant a investi aux côtés :** de la CDC, de grandes banques et des gestionnaires d'actif français, ainsi que des investisseurs particuliers, pour un total de financement privé de 87 %.

**FOCUS**
**sur un investissement**

**Ferme de la Foucaudière : Léa et Gary Davies se sont reconvertis dans l'agriculture après 10 ans à travailler ensemble dans leur entreprise de menuiserie. Installés à Camembert, dans l'Orne, sur 102 ha, ils combinent brebis allaitantes, production de céréales et ferme pédagogique. Ils pratiquent l'agroforesterie, le pâturage tournant et la préservation des prairies naturelles. FEVE a été convaincue par ce couple investi et par leur capacité de gestion.**

*« C'était vital. Sans FEVE, on n'aurait jamais pu y arriver. Qu'ils aient pu acheter les terres et les bâtiments, ça nous a permis de faire le prêt seulement pour le matériel et le cheptel. À la banque, ça a fait la différence. »*

**Léa Davies**
Agricultrice au sein de la Foncière FEVE

SOMMAIRE

**FONCIER**

**DATE DE CRÉATION**
2006

**TAILLE**
191 M€ (bilan au 31/12/2025)

**DATE D'ENTRÉE ENTREPRENEURS DU VIVANT**
Juillet 2025

**TERRITOIRE**
France

**SITE WEB**
terredeliens.org

# Foncière Terre de Liens

## Enrayer la disparition des terres agricoles

**6 M€**
**engagés par Entrepreneurs du Vivant**

### Genèse

Fêtant ses vingt années d'existence en 2026, la Foncière Terre de Liens est la pionnière des foncières agricoles citoyennes. Née du mouvement Terre de Liens, la foncière a été créée pour défendre une agriculture paysanne et nourricière et pour sauvegarder les terres agricoles face à l'artificialisation et la spéculation.

### Mode d'action

Terre de Liens acquiert des terres agricoles et les loue à des agriculteurs qui s'engagent à mettre en œuvre des pratiques certifiées Agriculture Biologique. La particularité de Terre de Liens est que la foncière conserve les terres de manière illimitée, sanctuarisant ainsi à la fois la destination agricole des terres et des pratiques agroécologiques. La foncière s'appuie sur un réseau de 19 associations territoriales et 1 500 bénévoles pour accompagner ses agriculteurs. Agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) et titulaire d'un mandat de Service d'Intérêt Economique Général (SIEG), Terre de Liens bénéficie également de visas de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) depuis 2016.

© Terre de Liens - Sandrine

### Missions

Terre de Liens se donne pour missions de :

- permettre l'accès à la terre et les installations en agriculture, sur le long terme,
- soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement,
- favoriser une agriculture créatrice d'emplois et en prise avec le territoire,
- mobiliser et sensibiliser des citoyennes et citoyens autour des enjeux de l'Agriculture Biologique.

Au-delà de la foncière, le mouvement Terre de Liens développe de nombreuses initiatives en faveur de l'Agriculture Biologique, auprès notamment des collectivités. Terre de Liens soutient aussi l'émergence et la pérennisation d'Initiatives Foncières Agricoles Citoyennes (IFAC) à l'échelle locale.

### Accompagnement par Entrepreneurs du Vivant

**→ 1 siège CDC-EDV au Conseil de Surveillance**

© Terre de Liens - Jean-Matthieu Gautier

**11 721 ha**
**cultivés en agroécologie (100 %)**

**656**
**agriculteurs installés**

**150**
**projets de protection de la biodiversité**

Chiffres au 31/12/2025 et depuis la création

### FAITS MARQUANTS SUR LA PÉRIODE

En 2025, la foncière a acquis 37 nouvelles fermes et conforté 23 autres dans leur activité, pour un total de 1 407 ha de terres agricoles. Via son programme de protection de la biodiversité, la fondation Terre de Liens a financé des projets de plantation d'arbres et de haies et des créations ou réhabilitations de mares. En 2024, Terre de Liens a lancé Territoires Fertiles porté par les Greniers d'Abondance en partenariat avec le Basic et la Fédération nationale d'Agriculture Biologique (FNAB). Cette plateforme numérique, libre et gratuite, permet de cartographier les enjeux sociaux et environnementaux de la transition agricole et alimentaire.

LES TYPES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ACCOMPAGNÉES

**Entrepreneurs du Vivant a investi aux côtés :** de la CDC, de fonds d'investissement solidaire, de fonds d'épargne salariale et de fonds professionnels spécialisés gérés par des grandes banques et assurances françaises, ainsi que de plus de 22 000 investisseurs particuliers, pour un total de financement privé de 94 %.

**FOCUS**

**sur un investissement**

**En 2025, Terre de Liens a investi 852 k€ pour acheter les 51 hectares et 7 bâtiments agricoles de la ferme de la Bellangerie. Le départ à la retraite des précédents exploitants a permis la transmission des terres : Alexandre Médot et Clémence Vandenbussche ont repris l'élevage de 70 vaches nourries à l'herbe pâturée et au foin. Ils poursuivent la production de lait de vache pour une fromagerie locale à Entrammes. Ne pouvant acheter la ferme, ils ont sollicité Terre de Liens.**

*« Nous nous sommes sentis portés par les bénévoles et les salariés de Terre de Liens qui ont toujours cru en notre projet et en nos capacités. »*

**Alexandre Médot et Clémence Vandenbussche**
Agriculteurs au sein de la Foncière Terre de Liens

SOMMAIRE

**FONCIER**

**DATE DE CRÉATION**
2019

**TAILLE**
4,3 M€ (bilan au 31/12/2025)

**DATE D'ENTRÉE ENTREPRENEURS DU VIVANT**
Octobre 2025

**TERRITOIRE**
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**SITE WEB**
terre-adonis.com

Terre Adonis

# Foncière Terre Adonis

## Fédérer les acteurs du territoire pour préserver le foncier agricole en région Provence-Alpes Côte d'Azur

**2 M€**
**engagés par Entrepreneurs du Vivant**

## Genèse

Face au constat de la faible surface agricole disponible due à l'artificialisation des sols en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et à des prix plus élevés que la moyenne nationale, la Région Sud, la Safer Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Coopération Agricole Sud ont créé en 2019 la foncière régionale Terre Adonis sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

## Mode d'action

Terre Adonis a pour mission de mobiliser des capitaux patients afin d'acquérir des fermes et de les mettre à disposition d'agriculteurs, qui disposent ensuite d'un droit de rachat sur le foncier qu'ils cultivent. La foncière mobilise des acteurs économiques locaux pour financer les acquisitions, fédérant ainsi autour d'un projet collectif d'utilité sociale une pluralité d'acteurs, privés et publics.

## Missions

Terre Adonis poursuit un double objectif :

- favoriser l'installation et la consolidation d'exploitants agricoles,
- créer une dynamique locale autour de l'installation agricole et de la préservation des terres agricoles, en impliquant les acteurs locaux des filières agricoles et alimentaires.

Terre Adonis privilégie les agriculteurs engagés dans des projets d'agriculture durable. Le portefeuille actuel en est témoin, avec 100 % de la surface agricole labellisée (Agriculture Biologique et Haute Valeur Environnementale). La foncière promeut ainsi un développement durable des territoires ruraux dans ses dimensions économiques et sociales.

## Accompagnement par Entrepreneurs du Vivant

→ **1 siège au Conseil coopératif**



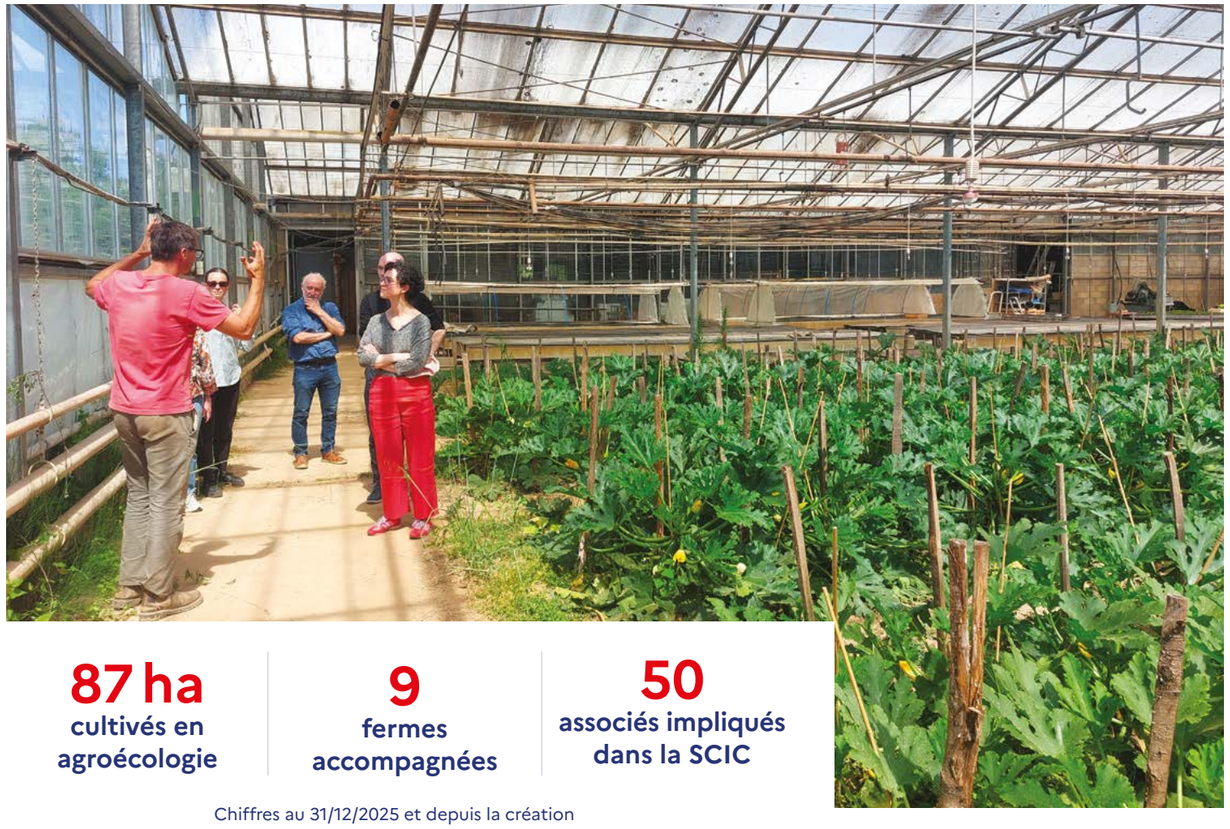

**87 ha** cultivés en agroécologie

**9** fermes accompagnées

**50** associés impliqués dans la SCIC

Chiffres au 31/12/2025 et depuis la création

## FAITS MARQUANTS SUR LA PÉRIODE

Sur la période 2024-2025, Terre Adonis a finalisé l'acquisition de deux fermes avec des jeunes agriculteurs hors cadre familial : une ferme en maraichage (Alpes Maritimes) et l'autre en viticulture (Vaucluse), toutes deux en Agriculture Biologique. Terre Adonis est ainsi désormais présente dans quatre des six départements de sa région.

LES TYPES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ACCOMPAGNÉES

**Entrepreneurs du Vivant a investi aux côtés :**
de banques, coopératives agricoles, entreprises agro-alimentaires et entreprises de luxe implantées dans la région, ainsi que des agriculteurs eux-mêmes, pour un total de financement privé de 90 %.

*Après une carrière en restauration, je suis devenu chef d'exploitation agricole en maraichage en Agriculture Biologique. Pour concrétiser ce projet de vie, l'accession au foncier agricole est un moment clé que Terre Adonis a rendu possible, tout en m'offrant une assistance technico-économique. »*

**Maxime Rotureau**
Agriculteur au sein de la Foncière Terre Adonis

**FOCUS**

**sur un investissement**

**Terre Adonis incarne la force du modèle SCIC : une dynamique collective où acteurs publics et privés s'engagent pour faire émerger des projets agricoles. Elle a ainsi permis à Maxime Rotureau de concrétiser son installation en maraîchage sur 10,5 ha en agriculture biologique, en portant son outil de production (foncier, bâtiments et serres) pour une durée de 7 à 15 ans. Cet accompagnement collectif rend possible un projet agricole ambitieux et durable au service du territoire.**

SOMMAIRE

**FONCIER**

**DATE DE CRÉATION**
2020

**TAILLE**
28 M€ (bilan au 31/12/2025)

**DATE D'ENTRÉE ENTREPRENEURS DU VIVANT**
Novembre 2025

**TERRITOIRE**
France

**SITE WEB**
printempsdesterres.fr

LE PRINTEMPS DES TERRES

# Foncière Printemps des Terres

## Valoriser les services éco-systémiques pour diversifier les revenus des agriculteurs

**5 M€**
**engagés par Entrepreneurs du Vivant**

## Genèse

Le Printemps des Terres est une entreprise à mission créée par deux professionnels de la finance durable, Laurent Piermont et Sylvain Goupille, pour contribuer à la transition écologique de l'agriculture et des territoires. La société investit au sein de trois types de foncier : des terres agricoles avec un potentiel d'amélioration et de valorisation agroécologique ; des forêts sinistrées et des espaces naturels dégradés en vue d'en faire des espaces de conservation à haute valeur environnementale.

## Mode d'action

Le Printemps des Terres acquiert des terrains agricoles pour les louer à des agriculteurs qui s'installent ou qui pérennisent leur exploitation et qui bénéficient ensuite d'un droit de rachat. La foncière finance ensuite des travaux pour des infrastructures écologiques, notamment l'implantation de haies et de ripisylve puis elle fait certifier leur bénéfice carbone et/ou biodiversité, et commercialise ces certificats. La moitié des bénéfices est reversé à l'agriculteur, le restant couvrant l'achat, les travaux et les expertises nécessaires à la certification. Le Printemps des Terres utilise principalement le cahier des charges du Label Bas Carbone.

## Missions

Le Printemps des Terres a développé une innovation majeure en intégrant la valorisation des services écosystémiques offerts par ses actifs naturels. La foncière redonne aux espaces agricoles une place centrale dans la transition écologique en valorisant les services environnementaux qu'ils offrent, tels que la séquestration du carbone, la gestion de l'eau et la préservation de la biodiversité, tout en accompagnant l'installation de nouveaux agriculteurs. L'équipe du Printemps des Terres est aussi investie dans les initiatives françaises et européennes pour la création de standards concernant les certificats biodiversité.

## Accompagnement par Entrepreneurs du Vivant

→ **1 siège au Conseil des Associés**

→ **1 siège au Comité de Mission**

© Sacha Douart pour Cerfrance

**27**
**fermes financées**

**675 ha**
**cultivés en agroécologie**

**98 000 tonnes**
**de $CO_2$eq labellisés par le Label Bas Carbone**

Chiffres au 31/12/2025 et depuis la création

## FAITS MARQUANTS SUR LA PÉRIODE

À fin 2025, Printemps des Terres a investi dans 1670 ha de terres agricoles constituant 27 fermes, dont 40% sont cultivés en agroécologie. Printemps des Terres a su convaincre une diversité de grandes et moyennes entreprises françaises de financer via des crédits carbones et des certificats biodiversité ses projets de restauration écologique et les installations de haies au sein des exploitations agricoles.

LES TYPES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ACCOMPAGNÉES

**Entrepreneurs du Vivant a investi aux côtés :**
de banques et assurances, investisseurs institutionnels français, pour un total de financement privé de 82 %.

*« L'intervention du Printemps des Terres a été déterminante pour compléter l'acquisition du bâti, du matériel et du cheptel que j'ai réalisée. Cela me libère pour me concentrer sur les cultures et les animaux. »*

**Farid Akzoum**
Agriculteur au sein de la Foncière Printemps des Terres

**FOCUS**

**sur une ferme dans les Côtes-d'Armor**

**À Maël-Carhaix dans les Côtes-d'Armor, Le Printemps des Terres a acquis en 2025 les 94 ha de foncier non bâti d'un élevage laitier produisant 800 000 L/an afin de permettre l'installation de Farid Akzoum, ancien taxi en reconversion professionnelle après 3 ans de formation et d'apprentissage agricole. Le réseau de haies déjà existant sera complété par 6 km de nouvelles haies et une ripisylve sera restaurée le long d'un ruisseau alimentant une zone humide.**

SOMMAIRE

**FONCIER**

**DATE DE CRÉATION**
2025

**TAILLE**
40 M€ (engagements au 31/12/2025)

**DATE D'ENTRÉE ENTREPRENEURS DU VIVANT**
Juillet 2025

**TERRITOIRE**
France

**SITE WEB**
citizencapital.fr/strategies/agriculture/elan-terres-agricoles

citizen capital

# Fonds ELAN Terres Agricoles

## CITIZEN CAPITAL

### Favoriser une nouvelle génération d'agriculteurs

**10 M€**
**engagés par Entrepreneurs du Vivant**

## Genèse

Initié par la Fédération Nationale des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (Safer) en collaboration avec la société à mission Citizen Capital qui en assure la gestion, le fonds ELAN Terres Agricoles vient compléter les dispositifs développés dans les territoires (foncières nationales et régionales, conventions de portage).

## Mode d'action

Le fonds ELAN Terres Agricoles ambitionne de financer l'installation de plusieurs dizaines d'agriculteurs en leur proposant des baux agricoles longue durée (25 ans) et la possibilité de devenir propriétaire des terres grâce à une option d'achat sur la base des conditions de marché. En sécurisant l'accès au foncier, ELAN Terres Agricoles permet aux agriculteurs de concentrer leurs investissements sur des outils de production performants et durables, renforçant par là même l'attractivité du métier.

## Missions

L'objectif d'ELAN Terres Agricoles est de :

- soutenir le renouvellement des générations en agriculture en assurant un portage longue durée, offrant une stabilité essentielle aux exploitants,
- renforcer la résilience des exploitations françaises en offrant la mise en place d'un accompagnement des agriculteurs dans leur transition vers des pratiques agroécologiques.

## Accompagnement par Entrepreneurs du Vivant

→ **1 siège au Comité des Porteurs**

**80 %**
**de projets d'installation**

**70 %**
**des installations engagées dans la transition agroécologique**

dont **20%** **en Agriculture Biologique**

Objectifs au 31/12/2025

## FAITS MARQUANTS SUR LA PÉRIODE

Après plusieurs années de mobilisation, le fonds ELAN Terres Agricole est opérationnel depuis 2025. Citizen Capital a développé une offre d'accompagnement des agriculteurs sur le plan agronomique et agroécologique avec à la fois des analyses de sol régulières, une collaboration avec l'outil AgriBest développé par CDC Biodiversité et la proposition de diagnostics complémentaires pour s'assurer que les trajectoires agroécologiques définies sont bien suivies.

*« Les Safer accompagnent chaque année l'installation de près de 1 500 agriculteurs. Porter le foncier sur du moyen ou long terme leur permet d'investir dans leur capital d'exploitation, cheptel… tout en étant sécurisés. »*

**Thierry Bussy**
Président de la Fédération nationale des Safer

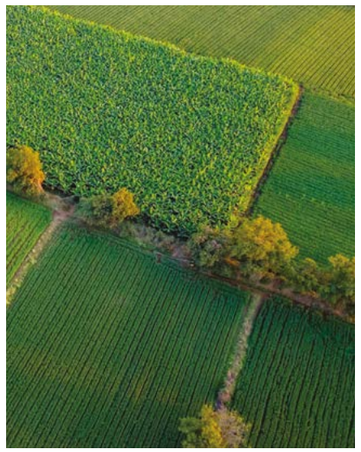

**Entrepreneurs du Vivant a investi aux côtés :**
de la CDC, de grandes banques françaises, pour un total de financement privé de 50 %.

SOMMAIRE

**ENTREPRISES**

**DATE DE CRÉATION**
2022

**TAILLE**
40 M€ (engagements au 31/12/2025)

**DATE D'ENTRÉE ENTREPRENEURS DU VIVANT**
Octobre 2024

**TERRITOIRE**
France

**SITE WEB**
esfingestion.fr

# Fonds Bio Filières Durables

## ESFIN GESTION

### Accompagner le développement et la transmission des PME de la filière bio

**6 M€**
**engagés par Entrepreneurs du Vivant**

**94 %**
**du chiffre d'affaires certifié AB**

**38 %**
**de contractualisation longue durée**

**48 %**
**d'achats locaux**

Chiffres au 31/12/2024

## Genèse

Initié par ESFIN Gestion, filiale du Crédit Coopératif, Bio Filières Durables est le premier fonds français intégralement consacré aux entreprises de la filière Agriculture Biologique (AB).

## Mode d'action

Bio Filières Durables investit en fonds propres et en quasi-fonds-propres dans des groupements agricoles, des transformateurs agro-alimentaires ou des distributeurs, tous engagés dans une démarche exigeante pour l'AB. Le fonds investit pour soutenir leurs projets de développement ou accompagner leur transmission, pour des montants d'intervention entre 0,5 M€ et 6 M€, avec la possibilité d'associer des partenaires investisseurs pour mobiliser des montants supérieurs. Ce fonds est classé Article 9 selon la SFDR européenne (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*).

## Missions

Bio Filières Durables répond à un triple objectif :

- accompagner les ambitions de développement des filières AB (objectif de 21 % de surface agricole utile labellisée AB en France en 2030 vs 10 % en 2024),
- proposer aux entreprises une expertise dédiée avec une compréhension fine des enjeux économiques et agronomiques spécifiques à ces filières Agriculture Biologique,
- améliorer la répartition de la valeur vers l'amont des filières, avec une attention particulière aux certifications de commerce équitable.

## Accompagnement par Entrepreneurs du Vivant

→ **1 siège au Comité d'Orientation Stratégique**

→ **1 siège au Comité d'Impact**

## FAITS MARQUANTS SUR LA PÉRIODE

À fin avril 2026, le fonds Bio Filières Durables a investi dans six entreprises de la chaîne valeur AB (production, transformation, distribution) :

- Agribio Union, union de 6 coopératives régionales du Grand Sud-Ouest
- Groupe Natimpact, fédération de PME de l'agroalimentaire Bio
- Compagnie Léa Nature, fabrication et distribution de produits Bio
- Ateliers Bio de Provence, production de pâtes fraiches sous la marque Coquelicot
- Biodis, grossiste de produits frais et sec basé à Rennes
- Kinoak, fabricant de produits laitiers et de produits végétaux alternatifs.

**Entrepreneurs du Vivant a investi aux côtés :** de la CDC, d'investisseurs institutionnels et d'acteurs de l'écosystème de l'AB français, pour un total de financement privé de 70%.

*« La construction de notre nouvelle infrastructure de stockage dans le Gers a constitué une étape importante pour disposer d'outils performants pour le travail du grain dans cette zone. L'investissement de Bio Filières Durables a concouru à financer ce grand projet en apportant des capitaux patients de haut-de-bilan qui contribuent à la sécurisation financière de notre modèle de développement. »*

**Pascale Rabé**
Directrice des opérations d'Agribio Union

**FOCUS**
**sur Agribio Union**

**Agribio Union est une union de plusieurs coopératives agricoles du Sud-Ouest qui mutualisent entre elles la collecte, le stockage et la mise en marché des céréales, oléo protéagineux et légumes secs certifiés en Agriculture Biologique. Avec environ 15 % de part de marché nationale, elle est un opérateur structurant des filières françaises du grain AB. Bio Filières Durables a investi en haut-de-bilan pour accompagner l'union dans la construction en pleine propriété de silos de dernière génération dans le Gers, d'une capacité de stockage de 15 000 tonnes.**

LES PARTICIPATIONS

Agribio Union · NATIMPACT · Compagnie Léa Nature · Ateliers Bio de Provence · Biodis · Kinoak

SOMMAIRE

**ENTREPRISES**

**DATE DE CRÉATION**
2023

**TAILLE**
137 M€ (engagements au 31/12/2025)

**DATE D'ENTRÉE ENTREPRENEURS DU VIVANT**
Décembre 2025

**TERRITOIRE**
Europe, majoritairement France

**SITE WEB**
capagro.fr

CAPAGRO

# Fonds Capagro Agri-Food Innovation II

## CAPAGRO

### Soutenir l'innovation dans les pratiques agricoles responsables

**15 M€**
**engagés par Entrepreneurs du Vivant**

## Genèse

Le fonds Capagro Agri-Food Innovation II (« Capagro II ») est le second millésime de Capagro, société de gestion française basée à Paris, créée en 2014 par trois actionnaires français : Bpifrance, Sofiprotéol et Tereos. Capagro II se situe dans la lignée de la stratégie d'investissement de Capagro I : financer des solutions innovantes à fort potentiel de croissance et contribuant positivement à la durabilité du système agricole et alimentaire.

## Mode d'action

Capagro II investit en fonds propres et en quasi-fonds propres en capital-croissance dans des entreprises de la chaîne de valeur agro-alimentaire. Le fonds intervient principalement avec des investissements initiaux de 3 à 10 M€. Au moins la moitié du volume investi sera dédiée au segment agritech et réalisée en France, le restant du portefeuille étant majoritairement consacré à la foodtech et à l'Europe. Ce fonds vise une quinzaine de participations et est classé Article 9 selon la SFDR européenne (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*).

## Missions

Capagro II suit une diversité d'objectifs environnementaux et sociaux, notamment la préservation de la biodiversité (substituts aux phytosanitaires et aux antibiotiques), la réduction de l'impact carbone et le soutien à une alimentation saine. L'actionnariat de Capagro II, composé de nombreux acteurs majeurs du secteur agroalimentaire français, en fait un acteur intéressant comme lien entre des jeunes pousses et des grands groupes, pouvant accélérer le passage à l'échelle de solutions de transition.

## Accompagnement par Entrepreneurs du Vivant

→ **1 siège au Comité Consultatif**

→ **1 siège au Comité d'Impact**

**10** espèces de bactéries pathogènes traitées par Phagos

**3** solutions de biocontrôle développées par Agriodor

**10 000** éleveurs utilisent les colliers Nofence

Chiffres au 31/12/2024

## FAITS MARQUANTS SUR LA PÉRIODE

À fin avril 2026, le fonds Capagro II a investi dans six entreprises :

- Agriodor, plateforme technologique exploitant les signaux chimiques pour des solutions de bioprotection agricole
- No-Fence, barrières virtuelles optimisant l'élevage et la rotation des cultures
- UBees, services intelligents de pollinisation pour une agriculture régénératrice
- Phagos, traitements durables à base de phages pour remplacer les antibiotiques en élevage
- Plymag, bio-solutions à base d'algues pour une agriculture durable
- Cuure, spécialiste d'une nutrition personnalisée pour le bien-être.

*« L'équipe Capagro possède une expertise sectorielle approfondie, grâce à laquelle nous avons accès à un réseau et des informations qualifiés. Nous sommes ravis que Capagro nous accompagne à un stade aussi fondationnel de notre parcours. »*

**Alexandros Pantalis,** Co-Fondateur de Phagos

**Entrepreneurs du Vivant a investi aux côtés :**
de Bpifrance, d'investisseurs institutionnels et d'acteurs de l'écosystème agroalimentaire français, pour un total de 75 % de financement privé.

LES PARTICIPATIONS

AGRIODOR · cuure · Nofence · phagos · PLYMAG · UBEES

**FOCUS**

**sur Phagos**

**Capagro II a investi en 2024 dans la société Phagos. Créée en 2021, Phagos s'attaque à la 2ème cause de mortalité au monde - les maladies bactériennes. L'entreprise combine les prédateurs naturels des bactéries (les phages) et l'IA générative pour concevoir et produire des médicaments personnalisés à grande échelle. Une alternative aux antibiotiques – auxquels les bactéries sont de plus en plus résistantes. Phagos déploie initialement ses solutions en santé animale (2+ millions d'animaux traité en France) avant de s'atteler à la santé humaine.**

SOMMAIRE

**ENTREPRISES**

**DATE DE CRÉATION**
2025

**TAILLE**
250 M€ (cible au 30/04/2026)

**DATE D'ENTRÉE ENTREPRENEURS DU VIVANT**
Mars 2026

**TERRITOIRE**
Europe, majoritairement France

**SITE WEB**
starquest-capital.com

Starquest

# Fonds Objectif Biodiversité - sociétés non-cotées

## STARQUEST

### Investir dans les solutions de préservation et de restauration de la biodiversité

**25 M€**
engagés par Entrepreneurs du Vivant

**17**
investisseurs institutionnels mobilisés

**3-15 M€**
par investissement

**1**
indicateur clé : le MSA/km²

Chiffres au 31/12/2025

## Genèse

« Objectif Biodiversité » est une initiative portée par un consortium de 17 investisseurs institutionnels français, dont la Caisse des Dépôts, pour mobiliser des capitaux privés afin de financer des projets de préservation et restauration de la biodiversité, dans le cadre des engagements du Cadre mondial de Kunming-Montréal (2022). « Objectif Biodiversité » se matérialise par le lancement de deux fonds d'investissement, sur les stratégies cotées et non cotées. Starquest, et sa maison-mère Montefiore, ont remporté l'appel d'offres lancé par le consortium pour choisir le gérant du fonds investissant dans les sociétés non cotées.

## Mode d'action

Le fonds Objectif Biodiversité intervient sur 3 stratégies d'investissement : *venture-capital*, *growth et buy-out*, avec des tickets de 3 à 15 M€.

Il vise les solutions de préservation ou restauration de la biodiversité sur trois types d'écosystèmes :

- terrestres : la régénération des sols via des pratiques agricoles durables, la gestion durable des prairies et la protection des forêts,
- marins : la protection des récifs, la lutte contre les plastiques, la pêche durable et l'exploitation des ressources biosourcées comme les algues,
- eau douce : la dépollution des eaux, le contrôle des espèces invasives, la restauration des zones humides.

Ce fonds est classé Article 9 selon la SFDR européenne (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*).

## Missions

Le fonds Objectif Biodiversité a pour mission la préservation et la restauration de la biodiversité. Pour cela, Starquest investira dans des solutions permettant de réduire les 5 pressions sur la biodiversité sur la biodiversité : le changement d'usage des terres et des mers, la sur-exploitation des ressources, le changement climatique, les pollutions et les espèces exotiques envahissantes. L'impact sera calculé sur l'évolution du MSA/km² (*Mean Species Abundance*, abondance moyenne d'espèces) pour chaque participation. Les solutions financées seront majoritairement en lien direct avec l'agriculture.

## Accompagnement par Entrepreneurs du Vivant

→ **1 siège au Comité d'Impact**

## FAITS MARQUANTS SUR LA PÉRIODE

L'initiative de place a été lancée en mars 2024 par le consortium qui a ensuite publié un appel à projet. Parmi les 17 candidatures analysées, Starquest a été sélectionné en septembre 2025 pour gérer le fonds. Objectif Biodiversité a ensuite annoncé ses *closings* en 2025 et 2026 et travaille actuellement à la réalisation de ses premiers investissements.

> *« La mission du fonds Objectif Biodiversité, c'est d'identifier des solutions pour protéger et restaurer une diversité du vivant très abîmée. Collaborer avec Entrepreneurs du Vivant est donc une évidence, surtout pour l'agriculture. »*
>
> **Arnaud Delattre**
> Président et fondateur de Starquest

**Entrepreneurs du Vivant a investi aux côtés :**
des investisseurs institutionnels membres du consortium à l'origine de ce fonds de place, dont la CDC, pour un total de 59 % de financement privé.

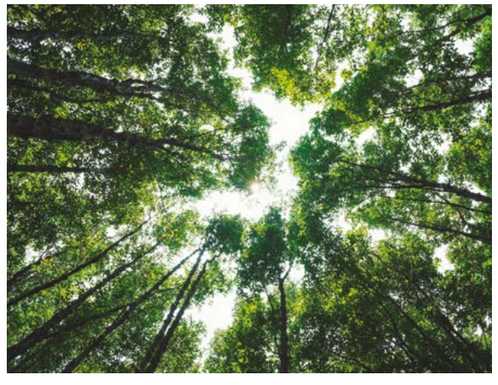

SOMMAIRE

**ENTREPRISES**

**DATE DE CRÉATION**
2026

**TAILLE**
50 M€ (engagements au 30/04/2026)

**DATE D'ENTRÉE ENTREPRENEURS DU VIVANT**
Avril 2026

**TERRITOIRE**
France

**SITE WEB**
arkea-capital.com

# Fonds Résilience Alimentaire des Territoires (RESALT)

## ARKÉA CAPITAL

**Investir dans la chaîne de valeur agricole et alimentaire dans un objectif de résilience et de souveraineté**

**15 M€**
**engagés par Entrepreneurs du Vivant**

© agriculture.gouv.fr

## Genèse

Le fonds RESALT est né d'une rencontre entre Arkéa Capital, acteur engagé du capital-investissement ancré dans les territoires, Canopée Private Equity, spécialiste des filières agricoles et alimentaires, et Vertigo Lab, bureau d'étude dédié à la transition écologique, notamment agricole et alimentaire. Le fonds RESALT ambitionne de répondre aux défis posés par les profondes mutations économiques, sociales, territoriales et environnementales qui fragilisent les filières agro-alimentaires. Dans ce contexte, la résilience alimentaire s'impose comme un enjeu stratégique, nécessitant des investissements significatifs.

## Mode d'action

Le fonds RESALT investira dans des entreprises intervenant sur l'ensemble de la chaîne de valeur agricole et alimentaire : approvisionnement agricole, transformation alimentaire, distribution spécialisée ou services aux filières, principalement en capital-développement. Les investissements, généralement compris entre 1 et 7 M€, visent des entreprises capables de structurer des filières alimentaires territoriales plus robustes. Ce fonds est classé Article 9 selon la SFDR européenne (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*).

## Missions

RESALT vise à renforcer la capacité des territoires à produire, transformer et distribuer durablement une alimentation accessible, saine et de qualité, tout en préservant les sols, les ressources naturelles et en assurant la viabilité économique des exploitations agricoles. La stratégie du fonds repose sur trois piliers :

- renforcer la solidité économique du secteur agricole par une amélioration du revenu agricole et une juste répartition de la valeur,
- accélérer la transition agroécologique, notamment par la régénération des sols et la préservation des ressources naturelles,
- améliorer la santé par l'alimentation.

## Accompagnement par Entrepreneurs du Vivant

→ **1 siège au Comité consultatif**

→ **1 siège au Comité de gouvernance d'Impact**

**15 - 20**
**entreprises françaises à financer**

**1 - 7 M€**
**par investissement**

**9**
**filières prioritaires identifiées**

Objectifs au 30/04/2026

**Entrepreneurs du Vivant a investi aux côtés :**
de la CDC, d'une assurance et d'un groupe bancaire mutualiste et coopératif français, pour un total de 60 % de financement privé.

## FAITS MARQUANTS SUR LA PÉRIODE

Fruit d'une collaboration entre Arkea Capital, Canopée Private Equity et Vertigo Lab, le fonds RESALT a finalisé son premier *closing* à hauteur de 50 M€ en avril 2026. Le fonds cible un *closing* final de 70 M€ et travaille actuellement à la réalisation de ses premiers investissements.

*« Nous sommes ravis et honorés du soutien du programme Entrepreneurs du Vivant, un partenaire clé pour structurer le Fonds RESALT et accélérer les transitions agricoles et alimentaires dans les territoires. »*

**Isabelle Combarel**
Présidente du Directoire d'Arkéa Capital

© stock.adobe.com/fr

SOMMAIRE

GOUVERNEMENT

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

FRANCE 2030

**Contats**

Secrétariat Général pour l'Investissement
**presse.sgpi@pm.gouv.fr**

Banque des Territoires - Groupe Caisse des Dépôts
**presse.GroupeCDC@caissedesdepots.fr**

Retrouvez toute l'intégralité du plan France 2030 sur **france2030.gouv.fr.**

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE